ST REMY LES CHEVREUSE
Département des Yvelines

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PLU approuvé le

CEDRE – Atelier d'Urbanisme – 3 allée Hector Berlioz – 95130 FRANCONVILLE
Tél : 01.34.15.16.14 – Fax : 01.34.15.16.24 – Email : cedre.sarl@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I - PREAMBULE 3

II - CONFORTER LE DYNAMISME DU CENTRE 4

III - AFFIRMER L'IDENTITE DES PAYSAGES 7

IV - MOBILISER LE POTENTIEL ECONOMIQUE 11

V - POURSUIVRE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS 13

VI – AMELIORER LES DEPLACEMENTS ENTRE LES QUARTIERS ET LE CENTRE BOURG 16

VII - PROMOUVOIR UNE VILLE ECOLOGIQUE 18

VIII - MOBILISER LE POTENTIEL CULTUREL, ARTISANAL ET ARTISTIQUE 21

I - PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations d'aménagement sur lesquelles la ville de St Rémy lès Chevreuse souhaite s'engager dans les prochaines années.

Pour son élaboration, la commune s'est appuyée sur les recommandations et prescriptions de la Charte en vigueur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le PADD concerne l'ensemble du territoire communal et est un cadre de cohérence interne au Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD s'organise autour de sept axes principaux qui traduisent les actions à entreprendre pour l'environnement, l'habitat, l'espace public, l'activité économique et les équipements :

- **CONFORTER LE DYNAMISME DU CENTRE**
- **AFFIRMER L'IDENTITE DES PAYSAGES**
- **MOBILISER LE POTENTIEL ECONOMIQUE**
- **POURSUIVRE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS**
- **AMELIORER LES DEPLACEMENTS ENTRE LES QUARTIERS ET LE CENTRE BOURG**
- **PROMOUVOIR UNE VILLE ECOLOGIQUE**
- **MOBILISER LE POTENTIEL CULTUREL ET ARTISANAL**

Les prévisions de développement de la commune induites par le PADD pour les quinze prochaines années sont :

- la réalisation de 260 logements supplémentaires ce qui portera à 2 877 le nombre total de résidences principales. Parmi ces nouveaux logements, environ 35 sont destinés à l'accueil d'étudiants et de jeunes travailleurs. Toutes les opérations de logements projetées dans le secteur du centre ville comporteront 25 % de logements sociaux.

- la progression de population engendrée par les opérations d'habitat à venir se situe aux alentours de 600 nouveaux habitants compte tenu du faible apport d'habitants induit par la résidence pour étudiants et jeunes travailleurs et du taux de décohabitation estimé à 15 %

Ce développement modéré correspond à une progression de 0,8 par an et est conforme aux prescriptions données par la Charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le PADD constitue un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans avoir mené au préalable une nouvelle réflexion en concertation avec les habitants.

Le PADD peut être complété par d'autres documents, les orientations d'aménagement, qui précisent les conditions d'aménagement futur de secteurs précis.

- **PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT**
- **EN REDYNAMISANT LE COMMERCE**
- **EN RENDANT LE CENTRE VILLE ACCESSIBLE A TOUS**

Malgré la croissance urbaine et démographique que St Rémy lès Chevreuse a connu au cours du XX^{ème} siècle, accélérée par l'arrivée de la ligne B du RER, le centre ville fait encore figure de bourg rural en bordure d'un paysage champêtre dans lequel se conjuguent logements, commerces, services, équipements et espaces verts.

L'animation et l'attractivité du centre de St Rémy sont liées à la pluralité de ces fonctions. Le maintien et la confortation de son dynamisme constituent un axe fort du projet. Il doit être défini avec équilibre pour préserver mixité sociale et qualité de vie.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT

La préoccupation d'avoir un développement maîtrisé et durable, sans étalement de l'urbanisation, suppose la valorisation de terrains peu ou mal utilisés en centre ville, près des équipements publics, des commerces et des transports en commun.

L'équilibre démographique de St Rémy et la recherche d'une mixité sociale et générationnelle impliquent une diversification de l'offre de logements correspondant aux aspirations et besoins, en particulier des jeunes et des plus âgés.

Cet objectif se concrétise au travers de diverses opérations projetées en centre ville sur des opportunités foncières ou des secteurs à valoriser.

Elles se réaliseront pour certaines à court et moyen terme :

- site de La Poste (31 logements dont 12 logements aidés et réimplantation des bureaux de La Poste)

- ancien site EDF, rue de la République, propriété acquise par la commune (60 logements environ dont 25% de logements sociaux, soit 15 logements sociaux)

D'autres sont prévues à moyen et long terme :

- terrain des" sœurs", rue Victor Hugo face à la rue de Versailles, acquis par la commune sur lequel peuvent s'implanter une quinzaine de logements dont 4 logements sociaux

- le secteur de la gare, angle rue de la République et rue Ditte, appelé à connaître une mutation et la réalisation d'environ 80 logements dont 20 logements sociaux

- le silo sera démoli et remplacé par la construction d'un immeuble comportant 35 logements pour étudiants et jeunes travailleurs

Toutes les nouvelles opérations en centre ville comporteront un minimum de 25 % de SHON pour les logements sociaux afin de répondre aux objectifs de mixité de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU).

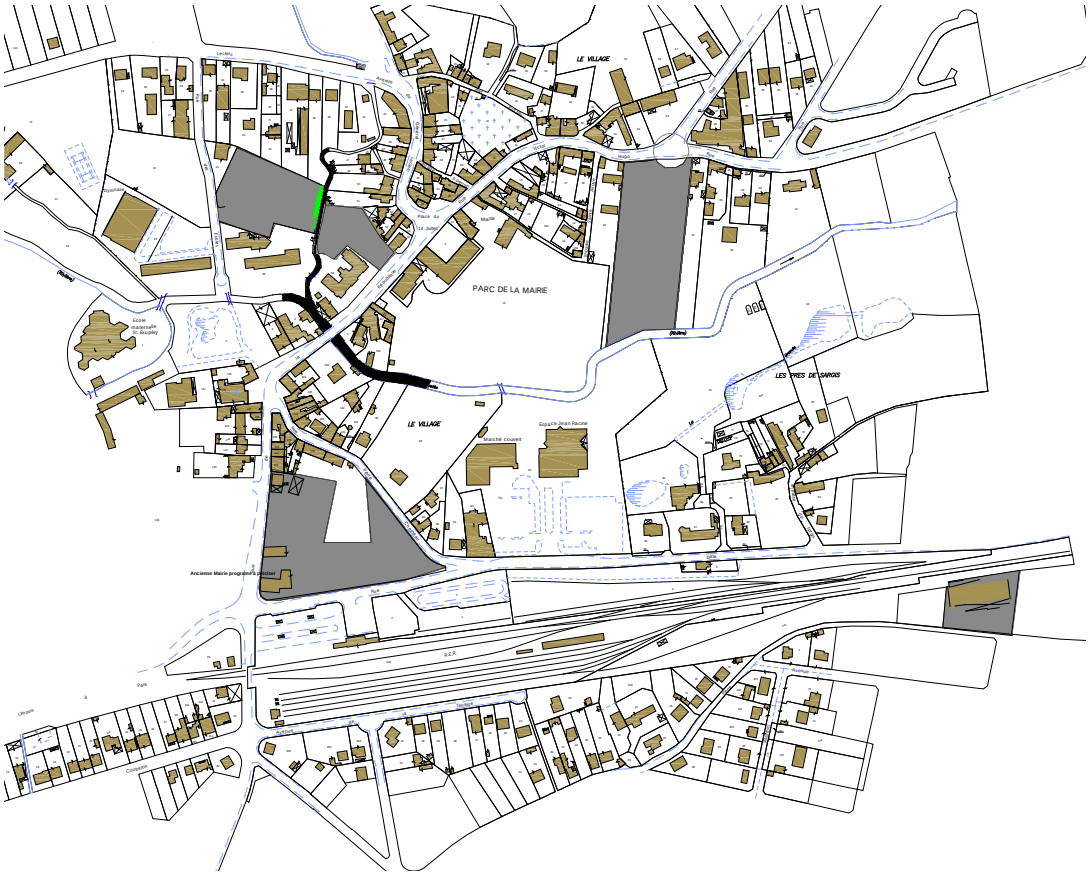

Centre ville

Opportunités foncières et secteurs à valoriser

REDYNAMISER LE COMMERCE DE PROXIMITE

Le commerce du centre ville doit être conforté par le développement de l'offre commerciale de proximité.

L'aménagement de l'ancien site EDF constitue l'opportunité de créer, en centre ville, des locaux neufs pour accueillir des commerces.

Parallèlement les travaux prévus de réaménagement de la rue de la République en particulier dans l'objectif d'élargir les trottoirs amélioreront le fonctionnement du commerce dans ce secteur.

RENDRE LE CENTRE VILLE ACCESSIBLE A TOUS

Le centre de St Rémy bénéficie d'un réseau de circulations piétonnes qui assure la liaison entre les divers équipements publics, à l'abri du trafic véhicules.
Ces parcours sécurisés doivent être complétés afin de les poursuivre au travers des nouvelles opérations prévues dans le centre.

D'autres dispositifs viendront améliorer l'accès au centre ville :

- travaux d'amélioration de la rue de la République et réalisations de mini ronds-points pour accroître la sécurité sur cette voie ainsi que sur les rues H. Janin, P. Curie, Pasteur et avenue de la Gare
- aménagement de la rue de la République dans la traversée du bourg de façon à créer un axe apaisé (zone 30)
- optimisation de la gestion du stationnement, en particulier pour le personnel permanent des commerces et bureaux (parking spécifique pour réserver les places de bordure de voirie aux chalands)
- extension du maillage de circulations douces dans le centre ville et dans les divers quartiers de la ville. Ces voies douces s'interconnecteront entre elles.

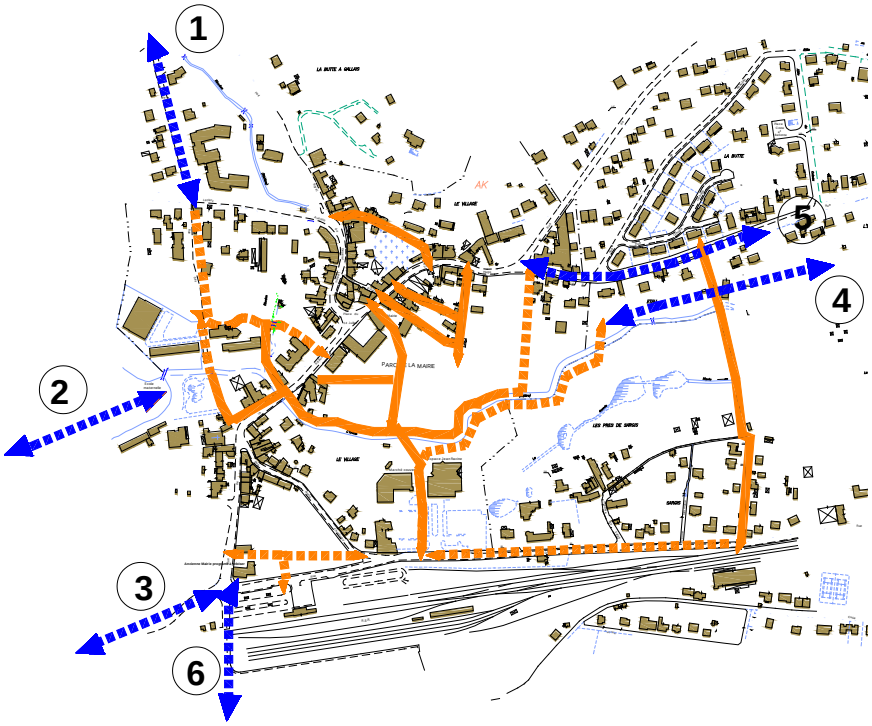

Principe de circulations douces

Existantes

A créer

Liaisons interquartiers existantes

Liaisons interquartiers à créer

-1 voie douce à créer rue Lamartine
-2 chemin existant le long de l'Yvette
-3 extension du GR 11sur l'ancienne voie ferrée
-4 chemin à créer pour longer l'Yvette
-5 voie douce à créer rue de Paris
-6 voie douce à créer route de Limours

- **PAR LE MAINTIEN DES ESPACES AGRICOLES**
- **PAR LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS**
- **PAR LA VALORISATION DU PAYSAGE IDENTITAIRE**
- **PAR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE URBAIN**
- **PAR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS**

St Rémy lès Chevreuse possède la particularité d'associer plusieurs formes de paysage sur son territoire : espaces boisés et forestiers (443 hectares), espaces agricoles (198 hectares) et espaces urbanisés (270 hectares) à l'intérieur desquels se trouvent des espaces verts importants.
L'ensemble forme un environnement et un cadre de vie de qualité, inséré à la confluence de trois vallées. Il s'agit d'un atout majeur qu'il faut valoriser.

Les efforts de la commune porteront sur la reconnaissance et la valorisation de ses spécificités, dans une perspective de renforcement de l'identité de St Rémy : ouvertures visuelles et revalorisation des paysages champêtres des prairies, protection des fonds de vallée et de la plaine agricole, préservation des caractéristiques de son patrimoine bâti.

L'orientation générale d'affirmation du paysage identitaire de St Rémy se traduira selon les axes suivants :

CONFIRMER LA VOCATION DES ESPACES AGRICOLES

S'appuyant sur les principes de la Charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le maintien de l'agriculture sur la commune résulte d'une triple exigence :

- maintenir des coupures franches entre différents pôles bâtis et en particulier entre communes
- pérenniser l'agriculture en tant qu'activité économique
- considérer la zone agricole comme élément constitutif de la trame végétale de St Rémy lès Chevreuse

Ainsi les divers espaces agricoles répertoriés sont confirmés dans leur affectation spécifique :

- la plaine de Chevincourt : occupée par des cultures céréalières, elle forme une zone tampon entre secteurs urbanisés et doit rester plaine agricole
- le secteur d'Aigrefoin, qui y est intégré, est identifié comme espace agricole à caractère paysager
- les prairies de Coubertin, pâturées par des vaches, sont une des composantes essentielles du paysage champêtre de la commune et sont préservées par leur classement en zone naturelle
- la plaine de Ragonan verra sa vocation agricole et paysagère maintenue

Dans tous ces espaces, l'installation de bâtiments non affectés à l'activité agricole y est interdite et l'aménagement des constructions existantes très strictement réglementé.

PROTEGER LES ESPACES NATURELS LE LONG DE L'YVETTE, DU RHODON ET DU MONTABE

Il s'agit des prairies et zones humides, secteurs paysagers très sensibles qui constituent des espaces d'intérêt majeur de par leur richesse faunistique et floristique.

Sur la commune les sites qui font l'objet d'une préservation, protection et valorisation particulière sont :

- les grands près de Vaugien
- les près de Vaugien
- la Glacière
- la Guiéterie

Afin de préserver et améliorer la qualité écologique de ces espaces naturels, la commune les a inscrit dans une zone naturelle où toute construction est bannie, préfigurant ainsi la réserve naturelle régionale "Val et Coteau de St Rémy" qui a été classée par délibération du Conseil Régional le 27/11/2008 pour une durée de 12 ans.

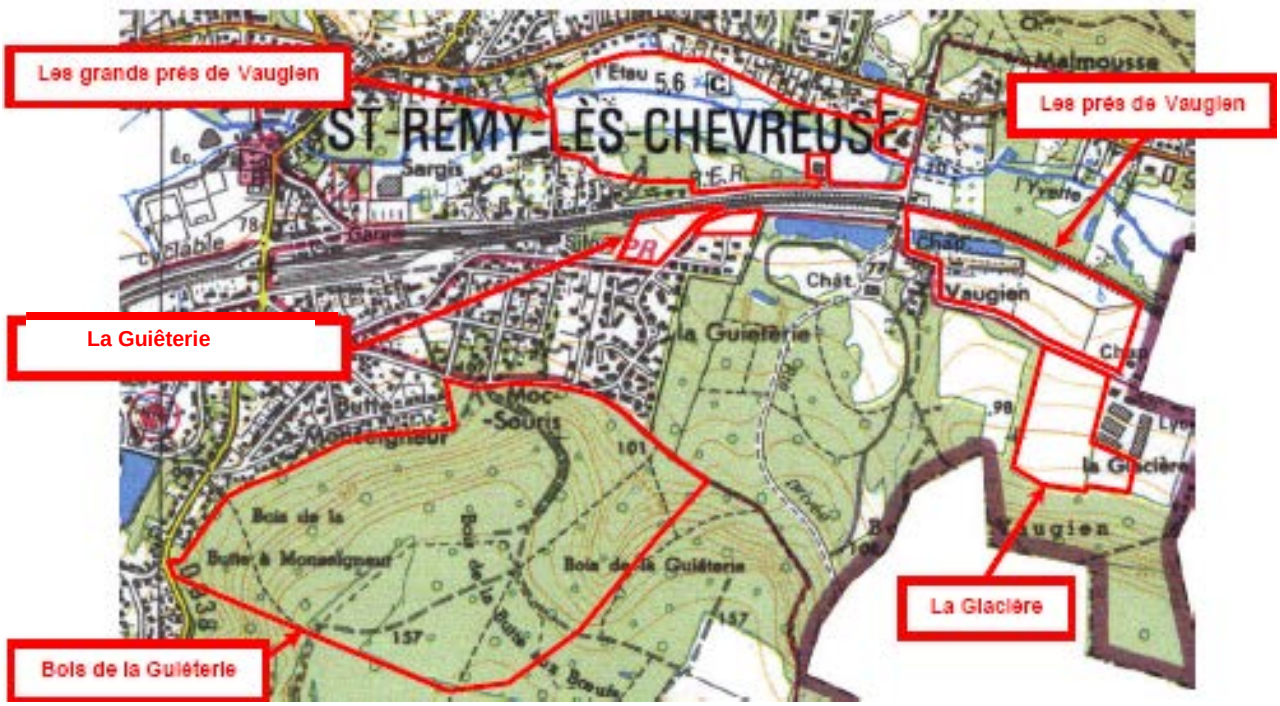

Périmètre de la future réserve naturelle régionale

De plus, le PLU instaure des zones non aedificandi le long de l'Yvette et du Montabé afin d'en protéger le caractère naturel et permettre l'expansion naturelle des eaux en cas d'inondation.

VALORISER LE PAYSAGE IDENTITAIRE

Le projet d'aménagement et de développement durable a pris en compte la préservation des unités paysagères recensées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et respecte les orientations du Parc sur l'identité des paysages de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Ainsi les fiches d'orientation paysagères élaborées par le PNR et les préconisations qu'elles contiennent figurent dans les annexes du PLU.

L'ensemble des parties boisées, des chemins ruraux et les éléments identitaires remarquables font l'objet de protections diverses :

- la grande majorité des bois implantés sur la commune bénéficient de la protection d'espaces boisés classés
- le bouquet d'aulnes en bordure de l'Yvette, les abords des plans d'eau (lac de Beauséjour, lacs de Vaugien) ainsi que la butte Monseigneur et le bois de la Guiêterie ont été classés en zones naturelles au PLU
- des zones naturelles d'intérêt paysager, d'intérêt écologique ou de grande sensibilité ont été identifiées et bénéficient d'une protection qui exclut toutes constructions (espaces en bordure du lycée, au Petit Ragonan, Parc de Vaugien, vallée de l'Yvette, Sud du bois de Ste Catherine, les bords du ruisseau de Montabé)
- les arbres et plantations remarquables ont été répertoriés en annexe du règlement et devront être conservés
- les mares ont fait également l'objet d'un recensement en vue de leur préservation

De plus, le PLU accompagne la politique du PNR en matière de reconquête des paysages en déclassant des parties boisées actuellement classées à tort pour retrouver le paysage initial de prairies humides (les grands près de Vaugien, au pré de la Chêne).

VALORISER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE URBAIN

La qualité du cadre bâti et la présence d'un patrimoine architectural riche constitue un atout majeur d'attractivité.Préserver et mettre en valeur cet ensemble est un des enjeux du PADD.

Les caractéristiques spécifiques de chaque quartier (Beauplan, Beauséjour, Moc Souris, Rhodon) seront maintenues au travers d'un règlement adapté qui contribue à protéger leur forme urbaine.

Dans l'ensemble du tissu urbain et en particulier en centre bourg la mise en place de règles pour que la volumétrie des constructions s'intègre dans l'environnement urbain va préserver le paysage urbain.

Les éléments du patrimoine bâti architectural et historique ont été répertoriés et leur démolition est interdite. Un plan et une liste sont intégrés au PU.
Parallèlement, l'inventaire des paysages bâtis et naturels, établi en 1995 par le PNR, fait partie des annexes du PLU.

AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS

Certains espaces publics dévolus à la voiture seront aménagés de façon qualitative pour diminuer la vitesse de circulation, améliorer la sécurité et permettre une meilleure fluidité :

- réalisation de ronds points sur la rue de la République et sur la voie menant au domaine de Coubertin ainsi qu'au carrefour rues H. Janin, P. Curie, Pasteur et avenue de la Gare
- élargissement de trottoirs sur la rue de la République
- traitement du carrefour rue de la République / rue R. Chesneau
- aménagement du carrefour Ditte / République / Coubertin en cohérence avec l'étude sur le Pôle Gare
- aménagement de la rue de Paris

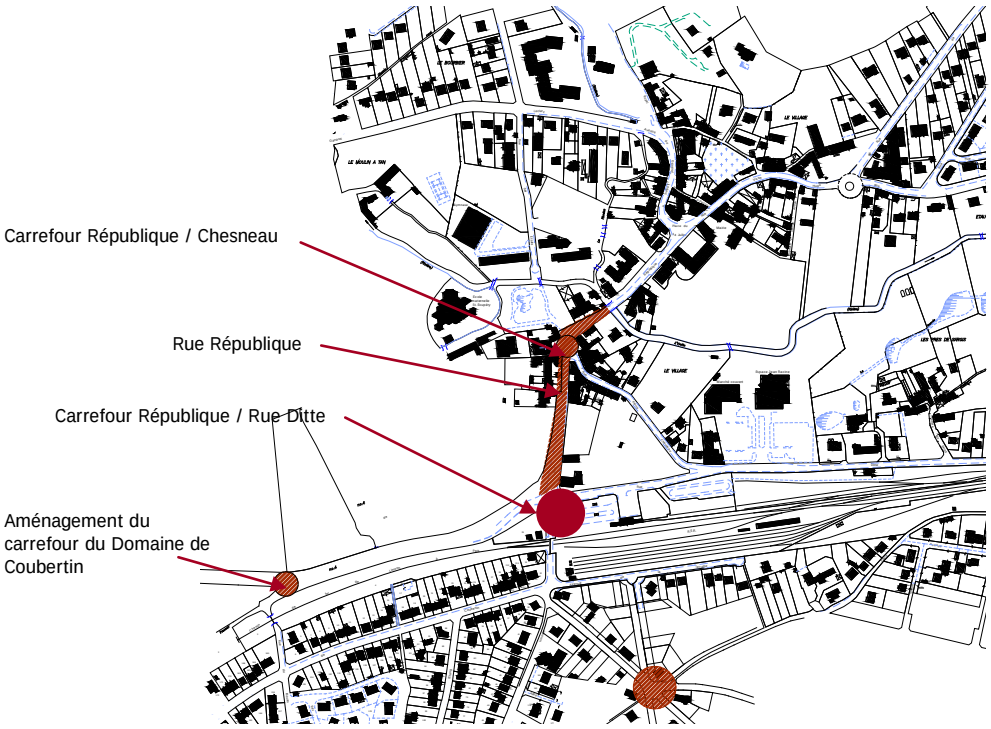

Réaménagement des espaces publics

L'ensemble des aménagements sur ces voies vise à améliorer l'ambiance urbaine et à faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils circulent dans un tissu urbain bâti.

Les espaces verts, très présents en centre ville au travers des squares et des parcs contribuent à la qualité du cadre de vie.
Les efforts pour l'amélioration de leur qualité seront poursuivis notamment sur le parc du centre et les autres parcs où l'espace public n'est pas simplement un lieu de circulation mais des lieux de rencontre dans la ville l'expression de la vie urbaine où se mêlent catégories sociales et d'âge.

Des aires de jeux pour enfants seront aménagées dans chaque quartier.

L'ancienne voie ferrée, classée en zone naturelle, sera destinée exclusivement aux circulations douces (piétons, vélos).

- **EN AUGMENTANT LES POTENTIALITES D'ACCUEIL DES PARC D'ACTIVITES**
- **EN CREANT LES CONDITIONS POUR DYNAMISER LE COMMERCE LOCAL**
- **PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES INCITATIVES A L'IMPLANTATION DES SERVICES, BUREAUX**
- **ET ARTISANAT DANS LE SECTEUR DE LA GARE**

St Rémy lès Chevreuse se trouve dans un environnement économique très porteur avec la proximité d'Orsay et de l'axe St Quentin – plateau de Saclay-Palaiseau.

L'Opération d'Intérêt National du Plateau de Saclay (100 000 emplois dont 40 000 dans la haute technologie et 80 000 logements à horizon de 30 ans) risque d'accroître la pression foncière sur la commune, mais en même temps ouvre des perspectives pour le développement du secteur économique à St Rémy.

La présence de zones d'activités parfaitement intégrées au paysage, l'une au Nord sur l'ancien site de GTT (Gaz Technique Transport), l'autre au Sud, dans le domaine de St Paul, ainsi que les Ateliers de St Jacques et la Fondation De Coubertin sont des éléments d'attractivité pour l'implantation des entreprises.

DYNAMISER LE COMMERCE LOCAL

Au travers des opérations prévues en centre ville le commerce de proximité sera renforcé.

Le propre de ce type de commerce est de pouvoir s'y rendre à pied et à vélo et de s'adresser à une clientèle locale ce qui limite les besoins trop importants en places de stationnement, contrairement aux commerces situés en périphérie des villes.

Parallèlement le bon fonctionnement commercial implique de pouvoir trouver des places de stationnement disponibles à proximité. Il sera rendu possible par une meilleure gestion du stationnement des permanents.

Il s'agit dans le projet, d'assouplir les règles en termes de places de stationnement liées à la réalisation de commerces et de mettre en place une gestion plus fonctionnelle du stationnement de courte durée en centre ville.

Le projet permettra de maintenir le pôle commercial à Beauplan sans atteinte à la plaine de Chevincourt.

INCITER L'IMPLANTATION DE SERVICES, COMMERCES ET BUREAUX DANS LE SECTEUR DE LA GARE

A long terme le pôle du secteur de la gare doit connaître un renouvellement dans la suite logique des projets du centre ville.

La mise en œuvre de cette orientation pourra s'effectuer par l'incitation à réaliser de petites opérations de constructions comportant des locaux commerciaux, en particulier rue Ditte, devant la gare.

AMELIORER LES POTENTIALITES D'ACCUEIL DES PARCS D'ACTIVITE

Le positionnement du territoire communal, en limite mais en dehors de l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay, incite à mettre en place des mesures favorisant l'arrivée d'activités à la recherche de sites de qualité (environnement agréable, près des transports en commun, près du pôle d'innovation).

Sans accroître l'emprise actuelle des parcs d'activités, le projet facilitera le développement des entreprises déjà installées et favorisera l'arrivée de nouvelles activités par l'augmentation mesurée des droits à construire et une optimisation des espaces.

- **PAR L'AMELIORATION DES SERVICES RENDUS A LA POPULATION AU TRAVERS DES EQUIPEMENTS NOUVEAUX**
- **PAR L'ACCUEIL DE STRUCTURES RESIDENTIELLES EN DIRECTION DES JEUNES**

L'attractivité de la commune se mesure en grande partie par les services qui sont rendus à sa population.

La volonté de St Rémy est d'améliorer le fonctionnement et la capacité des équipements afin qu'ils répondent mieux aux attentes des habitants et à l'évolution de sa démographie.

AMELIORER LES SERVICES RENDUS A LA POPULATION

Les équipements existants s'avèrent insuffisants face aux besoins qui se font sentir dans différents domaines.

Ainsi il est nécessaire de développer une offre supplémentaire d'équipements ou de remplacer ceux qui sont devenus vétustes, à savoir :

- le gymnase sera remplacé, sur le même site, par un équipement neuf mieux adapté
- une Maison de l'Enfance sera réalisée en centre ville ; elle sera intégrée à l'opération sur l'ancien site EDF
- le Foyer des Anciens trouvera également place sur ce site de centre ville
- la Maison des Arts et des Associations bénéficiera de nouveaux locaux aptes à accueillir d'autres activités connexes
- La Poste sera réinstallée dans des nouveaux locaux, mieux adaptés et situés au même endroit.

L'ensemble des équipements bénéficie d'un maillage de liaisons douces permettant de s'y rendre à l'abri de la circulation automobile

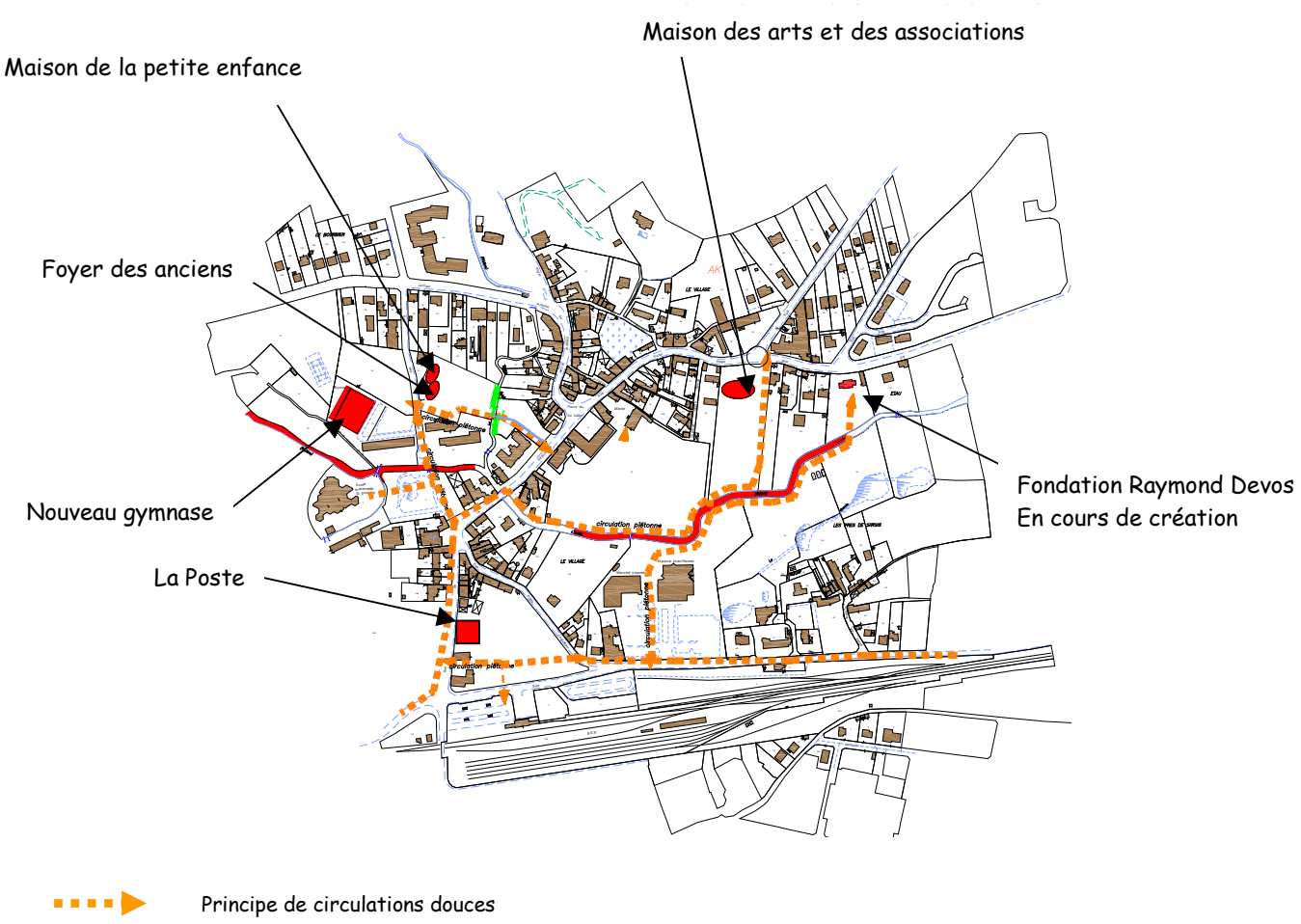

LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LE MAILLAGE DE CIRCULATIONS DOUCES

CREER DES LOGEMENTS POUR ETUDIANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS

La proximité de pôles d'excellence comme le plateau de Saclay, des universités de St. Quentin en Yvelines et d'Orsay. La présence d'une ligne de RER qui relie directement St Rémy au cœur de Paris offrent la perspective de réaliser sur la commune une résidence pour étudiants et jeunes travailleurs.

Le bâtiment de l'ancien silo Dupont, sera démoli et remplacé par une résidence qui accueillera une trentaine de logements.

Silo Dupont

VI – AMELIORER LES DEPLACEMENTS ENTRE LES QUARTIERS ET LE CENTRE BOURG

Au travers du PADD, la commune entend traduire le souci d'associer la maîtrise de l'urbanisme avec celle de l'usage de l'automobile et du confort des piétons et des vélos.

En modérant la vitesse de circulation il est possible de minimiser l'impact des déplacements motorisés et de mieux concevoir un espace urbain actif, convivial et agréable à vivre.

Le PADD met donc l'accent sur trois grandes thématiques :

- améliorer et sécuriser les déplacements de proximité
- mettre en place une politique de stationnement qui valorise l'attractivité résidentielle et commerciale du centre bourg
- prendre en compte tous les modes de déplacements dans les nouveaux projets, notamment en accordant plus de place aux circulations douces (marche, vélo)

AMELIORER ET SECURISER LES DEPLACEMENTS

Dans le cadre du PLU il est prévu une amélioration progressive des voies les plus fréquentées et des points névralgiques de la commune.

Parallèlement, une identification du centre ville sera mise en place au niveau de la voirie par une signalétique adaptée.

Des aménagements pour sécuriser et limiter la vitesse sont prévus sur les grands axes :

- sur la RD 938 :
  - traitement de la chaussée pour signaler la traversée du centre ville
  - circulation apaisée et mise en place d'une "zone 30" rue de la République
  - amélioration des carrefours République / Chesneau et République / Ditte avec réalisation de mini ronds-points
  - élargissement des trottoirs sur la rue de la République par un reprofilage de la chaussée

- sur la RD 906 :
  - réaménagement qualitatif de la rue de Paris entre le carrefour avec la route de Versailles et Gif S/Yvette: réalisation de stationnements, sécurité accrue par la mise en place de plateaux surélevés pour réduire la vitesse, aménagements de trottoirs, enfouissement des réseaux
  - mise en place d'un tronçon en circulation apaisée (30 km/h) au droit du quartier Beauplan

- sur la RD 51 :
  - rue de Port Royal : mise en place de deux plateaux surélevés aux intersections et de feux d'appel pour piétons, stationnement alterné sur la chaussée, enfouissement des réseaux
  - aménagement d'un rond point au carrefour entre la RD 51 et la RD 906

- sur d'autres voiries :
  - aménagement d'un carrefour sur le chemin de Coubertin
  - réalisation d'un rond point au carrefour Janin / Curie / Pasteur / Av de la Gare

Par ailleurs, le règlement du PLU prévoit dans tout le secteur du centre bourg, l'obligation à toute nouvelle construction de laisser une bande de terrain sur rue pour réaliser des trottoirs de 2 m de large.

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG

Malgré la présence de nombreux parking en centre ville, à proximité de la gare RER, le stationnement reste un point sensible dans ce secteur de St Rémy lès Chevreuse.

Les objectifs de la politique de stationnement se concrétisent par :

- l'aménagement de places de stationnement le long des voies où ceci est possible, comme la rue de Paris par exemple
- la limitation sur la voirie publique du stationnement lié aux emplois des commerces et l'affectation de places sur les parkings existants
- l'obligation de réaliser des places de stationnement lors de toute nouvelle construction de logements, ces places devant être intégrées dans l'opération
- la mise en place d'une gestion plus rationnelle du stationnement de courte durée en centre bourg afin d'assurer une meilleure rotation des véhicules

FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX

Mode efficace et autonome pour les déplacements de proximité, la marche est le fondement de l'animation urbaine.
Le vélo est également adapté aux déplacements courts.

Il s'agit de renforcer les circulations douces pour promouvoir ces modes de déplacement dans la commune.

Cette politique se traduira de la manière suivante :

- réaliser des aménagements faisant ralentir les usagers de la voirie et permettre une meilleure cohabitation vélos/voitures dans les "axes partagés"
- étudier et flécher les itinéraires "circulations douces"
- prendre en compte, dans la réalisation de nouvelles voies, les déplacements des deux roues
- privilégier les liaisons entre les quartiers et le centre bourg et créer à cet effet de nouvelles circulations douces dans la mesure des opportunités foncières
- faciliter l'accessibilité aux équipements culturels, sportifs et de loisirs à travers un maillage de circulations douces
- favoriser les itinéraires piétonniers et cyclables de promenade comme sur l'ancienne voie ferrée

- **PAR LE DEVELOPPEMENT DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX**
- **EN ENCOURAGEANT LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS**
- **EN AMELIORANT L'ENVIRONNEMENT URBAIN**
- **PAR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le développement durable est un objectif qu'il devient urgent de mettre en place et qui se vit au quotidien car chaque habitant y participe en tant qu'acteur.

La lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement sont des préoccupations qui doivent être prises en compte au niveau local.

DEVELOPPEMENT DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

L'objectif de la commune est de favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile dans toutes les mesures du possible.

La topographie de St Rémy ne facilite pas dans certains secteurs l'usage systématique du vélo.
Le projet met néanmoins en œuvre le principe d'un maillage de circulations douces qui relie la plupart des quartiers, sous des formes adaptées : chemins de promenade, cheminements piétons et pistes cyclables, axes partagés (limitation de vitesse et partage de la chaussée entre les vélos et les voitures).

Ces réseaux permettent de rejoindre les principaux équipements et créent des liaisons structurantes en fond des vallées.

Des stationnements pour deux roues seront créés à proximité de la gare et du marché.

La mise en place de solutions privilégiant la marche à pied, comme l'autobus pédestre ou "pédibus" pour les scolaires, sera à encourager.

Parallèlement des axes de "circulation apaisée", où la vitesse autorisée sera réduite à 30 km/h, seront institués :

- rue de la République dans la traversée du centre ville
- route de Versailles, sur la partie au droit du quartier Beauplan

Principe de circulations douces

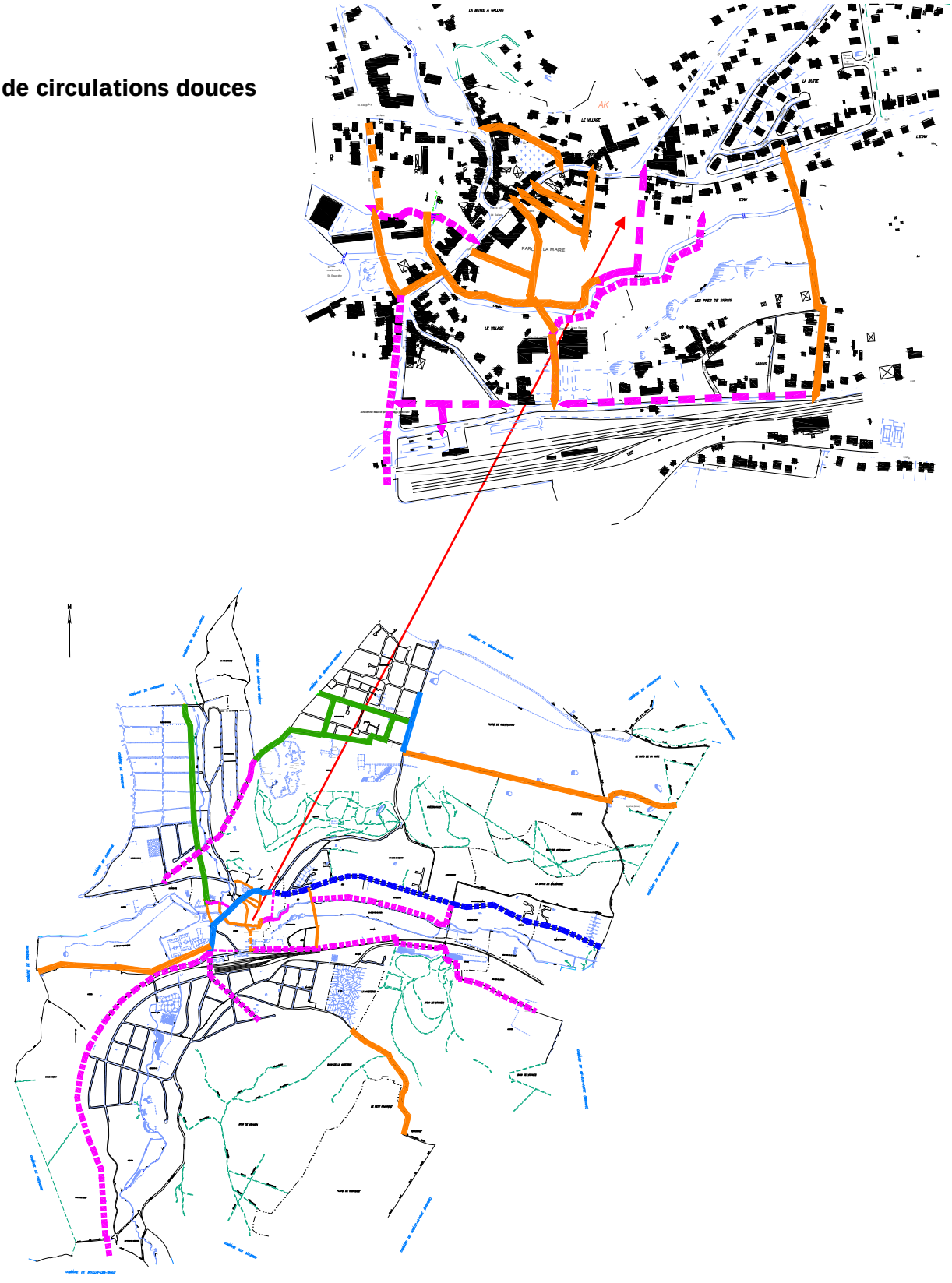

ENCOURAGER LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

Afin de favoriser la prise en compte des préoccupations environnementales, St Rémy encourage les projets de construction HQE (Haute Qualité Environnementale) : qualité de l'air intérieur, protection contre la chaleur estivale, durabilité des matériaux, protection contre le bruit, utilisation des énergies renouvelables. La commune appliquera ces normes HQE pour les projets communaux

AMELIORER L'ENVIRONNEMENT URBAIN

La qualité de l'environnement urbain qu'offre St Rémy à proximité de Paris est un bien rare qu'il convient non seulement de protéger mais également d'essayer d'améliorer par des mesures efficaces.

- *Rôle de la végétation*

Tous les projets de construction devront comporter des plantations afin de bénéficier des avantages de la végétation : épuration de l'air, régulation thermique en été, biodiversité.

- *Gestion des eaux de pluie*

Le projet incitera les constructeurs à rechercher des solutions pour l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle.
Il prendra également en compte les prescriptions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Orge et de l'Yvette afin de maîtriser les ruissellements, assurer le libre écoulement des eaux et protéger contre les inondations.

- *Lutte contre les nuisances sonores*

La poursuite de cet objectif implique des mesures pour réduire les émissions de bruits à la source (diminution de la vitesse de la circulation, pose de revêtements spécifiques pour les chaussées).
Elle intervient aussi sur l'isolation phonique. La promotion des bâtiments HQE facilitera la prise en compte de cet aspect dans les nouvelles opérations.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face au réchauffement climatique et pour lutter contre l'effet de serre, la commune souhaite encourager les recours aux énergies renouvelables (solaire) dans les constructions neuves et les réhabilitations en autorisant la pose de panneaux solaires et en privilégiant les formes urbaines resserrées et l'architecture bioclimatique.

Le réseau des circulations douces est étendu pour inciter à un usage accru de la marche à pied et du vélo dans la ville.

Cette disposition est complétée par la mise en place de nouveaux parkings vélos ou le renforcement de ceux qui existent déjà dans les lieux stratégiques : gare RER, marché et salle Jean Racine, église, gymnase, Maison des Arts et des Associations, mairie, écoles.

VIII - MOBILISER LE POTENTIEL CULTUREL, ARTISANAL ET ARTISTIQUE

Les raisons qui motivent cet axe du projet sont diverses et multiples :

- ✓ la situation géographique de St Rémy au sein du PNR
- ✓ la présence sur la commune d'une salle de spectacles renommée
- ✓ le nombre d'artisans résidents
- ✓ la Fondation de Coubertin, qui accueille des métiers d'arts comme la menuiserie - ébénisterie, la ferronnerie et la taille de pierre dans les ateliers St Jacques
- ✓ la reconnaissance internationale des oeuvres dans le domaine de la fonderie et de la chaudronnerie d'art
- ✓ le projet de la Fondation Raymond Devos.

Le projet communal inclut le soutien de ce savoir faire d'excellence et de toutes les actions visant à le faire connaître.

Il s'agit de promouvoir et de développer la vocation de St Rémy comme terre d'accueil des artistes et artisans d'art à travers :

- ✓ la formation dispensée à la Fondation de Coubertin et dans la future Maison des arts et des associations
- ✓ l'incitation à l'installation d'artisans et commerces d'art notamment par la mise à disposition de locaux dans les programmes neufs.